

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**



**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

Comme en 2019 et en cette dernière année de la mandature 2014/2020, les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole sont présentées selon les cinq axes de progrès du projet de territoire approuvé le 26 mai 2015.

Le projet de territoire porte sur la période 2015/2025, et s'inscrit également dans le cadre des opportunités offertes par les dispositifs contractualisés avec les différents niveaux d'administration territoriale de la République et le nouveau programme opérationnel des fonds européens et le contrat de plan en cours de préparation. Il s'agit, aussi de prendre en compte l'évolution du contexte nouveau dans lequel œuvre Ardenne Métropole de concert avec ses partenaires.

De plus les orientations budgétaires sont présentées à l'occasion de la même séance que le rapport relatif à la situation d'Ardenne Métropole en matière de développement durable.

Enfin ce document n'a pas vocation à présenter ce qu'Ardenne Métropole fait déjà depuis sa création – le rapport d'activités est dédié à cette mission - mais offrir un éclairage particulier sur des sujets nouveaux ou à renforcer.

## Sommaire

### **AXE 1 : Renforcer l'économie et développer l'emploi sur le territoire en prenant en compte sa spécificité transfrontalière..... p.5**

<b>1.1 Renforcer encore la diversification de l'activité économique par des programmes de développement des activités économiques du secteur tertiaire.....</b>	<b>p.5</b>
1.1.1 Programme « Quartier de la Gare » de Charleville-Mézières.....	p.5
1.1.2 Acquisition de foncier et immobilier à proximité des lieux générateurs de flux de déplacements .....	p.6
<b>1.2 Mettre en œuvre le schéma directeur de développement de l'économie touristique</b>	<b>p.6</b>
1.2.1 Fonctionnement .....	p.6
1.2.2 Investissement .....	p.7
<b>1.3 Accompagner l'innovation pour le développement des TPE .....</b>	<b>p.8</b>
1.3.1 Incubateur Rimbaud Tech .....	p.8
a) Plan de croissance 2020-2023 .....	p.8
b) Parcours Talents d'innovation – La Fabrique Ardennaise .....	p.8
c) Incubateur en quartier politique de la ville .....	p.9
1.3.2 Fabrication additive pour tous et partout avec le CRITT.....	p.9
<b>1.4 Accompagner le développement de projets créateurs d'emplois.....</b>	<b>p.11</b>
<b>1.5 Innover dans l'espace régional transfrontalier Ardenne.....</b>	<b>p.11</b>

### **AXE 2 : Apporter des solutions innovantes et mutualisées pour améliorer l'attractivité et la qualité résidentielle du territoire..... p.12**

<b>2.1 Mettre en œuvre le schéma directeur des usages numériques sur la période 2020-2023 .....</b>	<b>p.12</b>
<b>2.2 Renforcer l'accessibilité et l'éveil à la culture, au patrimoine, aux sports et aux loisirs autour de grands équipements réalisés au bénéfice de tous les habitants .....</b>	<b>p.14</b>
2.2.1 Bassin Nordique .....	p.14
2.2.2 Reconstruction de la piscine de la Ronde couture dans le cadre du projet multi-équipements sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Charleville-Mézières ....	p.14
<b>2.3 Réunir les conditions préalables du développement territorial par le maintien d'emplois d'internes en médecine et la mise en œuvre du contrat local de santé .....</b>	<b>p.15</b>

### **AXE 3 : Développer un territoire exemplaire en matière de préservation de l'environnement et de production d'énergie..... p.16**

<b>3.1 Renforcer le partenariat contractuel avec l'ATMO .....</b>	<b>p.16</b>
3.1.1 Rappel.....	p.16
3.1.2 Mettre en place une convention d'objectifs, de moyens et de progrès.....	p.16
<b>3.2 Réaliser le PCAET sur le territoire du SCoT Nord Ardenne .....</b>	<b>p.17</b>
3.2.1 A l'échelle du SCoT Nord Ardenne .....	p.17
3.2.2 Continuer la préfiguration du PCAET par des actions concrètes.....	p.18
a) Etude sur le niveau de concentration en dioxyde d'azote sur l'ensemble des communes membres .....	p.18
b) Poursuite de la mobilisation des certificats d'économie d'énergie .....	p.18
c) Action sur le patrimoine communautaire .....	p.18

<b>3.3 Contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre du plan vélo communautaire .....</b>	<b>p.18</b>
<b>AXE 4 : Promouvoir une cohésion territoriale et un équilibre urbain / rural .....</b>	<b>p.20</b>
<b>4.1 Répondre à l'amélioration de la qualité, du confort intérieur des logements des propriétaires bailleurs et occupants et à la production du nombre de logements sur la totalité du territoire communautaire .....</b>	<b>p.20</b>
4.1.1 Aide financière aux communes de moins de 5.000 habitants qui souhaitent réhabiliter des logements ou en créer par changement de destination de bâtiments agricoles (grange) commercial ou artisanal .....	p.20
4.1.2 Lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat hors Charleville-Mézières et Sedan et dénommée « villages et hameaux anciens » .....	p.21
4.1.3 Création du fonds d'intervention foncier pour l'habitat .....	p.21
<b>4.2 Tiers lieu .....</b>	<b>p.22</b>
4.2.1 Par des opérations ponctuelles et emblématiques .....	p.22
a) Macérienne .....	p.22
b) Sedan .....	p.22
4.2.2 Par la mise en œuvre des conclusions de l'étude tiers lieu à dominante télétravail sur le territoire .....	p.22
<b>AXE 5 : Faire de la communauté d'agglomération un territoire connu et reconnu en renforçant son attractivité et ses initiatives partenariales.....</b>	<b>p.24</b>
<b>5.1 Poursuivre et amplifier le développement de l'enseignement supérieur .....</b>	<b>p.24</b>
5.1.1 Accélérer le développement de l'Ecole d'Ingénieurs en Sciences Industrielles et du Numérique (EiSINE).....	p.24
5.1.2 Diversifier l'offre par l'accueil de Sup de Co Troyes, du Conservatoire National des Arts et Métiers et la création de l'Institut de la Gastronomie.....	p.25
a) Conservatoire National des Arts et Métiers.....	p.25
b) Y School .....	p.26
c) Institut de la Gastronomie.....	p.26
<b>5.2 Accompagner financièrement le développement de formations d'enseignement supérieur et l'accès des Ardennais à l'offre de formation .....</b>	<b>p.27</b>
<b>AXE 6 : Moyens d'accompagnement du projet.....</b>	<b>p.28</b>
<b>6.1 Ressources humaines.....</b>	<b>p.28</b>
<b>6.2 Finances communautaires .....</b>	<b>p.30</b>

## AXE I

### RENFORCER L'ECONOMIE ET DEVELOPPER L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE EN PRENANT EN COMPTE SA SPECIFICITE TRANSFRONTALIERE

#### 1.1 Renforcer encore la diversification de l'activité économique par des programmes de développement des activités économiques du secteur tertiaire

##### 1.1.1 Programme « Quartier de la Gare » de Charleville-Mézières

Les travaux de prolongation du tunnel pédestre-voyageurs situé sous les quais - première phase du programme global « quartier de la Gare » - auront lieu de février à décembre 2020.

Ce chantier est assuré sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF avec financement intégral par convention d'Ardenne Métropole au coût de 2.700.000 euros HT (délibération du 2 octobre 2018 du conseil communautaire) ; 456 303€ ont déjà été accordés par le Département sur le programme « contrat de territoire » et Ardenne Métropole va proposer à la Région Grand Est d'y affecter les 500 000€ du programme « espaces urbains structurants », soit un financement externe de près de 1 million d'euros.

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite des négociations entre Ardenne Métropole et la SNCF et quatre de ses six filiales (SNCF Gare et Connexions, SNCF Immobilier, SNCF Réseau,) et l'exploitant du parking aérien (EFFIA) afin de trouver des modalités de réalisation plus équilibrées au plan financier pour le programme « Quartier de la Gare ».

A titre d'illustration et pour la remise sur le marché de l'aile droite (en regardant la gare depuis le square) SNCF Gare et Connexions prendra à sa charge 50 % du coût des travaux du propriétaire, le solde étant à assurer par Ardenne Métropole ou par l'opérateur retenu par l'EPCI dans le cas de la réalisation du programme par concession d'aménagement, où le concessionnaire assure le risque financier.

Considérant :

- La réussite de la commercialisation complète des 5.000 m<sup>2</sup> de Terciarys I entre 2015 et 2019 qui renforce la crédibilité de Charleville-Mézières comme ville pour l'accueil des activités tertiaires,
- L'amélioration de la desserte des trains express régionaux entre Charleville-Mézières et Reims qui accroît l'attractivité de la Gare,
- L'intérêt d'investisseurs comme **Croix Rouge Habitat** qui relancent Ardenne Métropole pour connaître les modalités pratiques de leur installation ou d'autres (**Bouygues Immobilier**) qui se manifestent suite à la consultation nationale lancée par SNCF Immobilier pour la réalisation des travaux sur tunnel, annonceurs d'un programme d'ensemble et d'opportunités d'affaires pour les groupes du bâtiment et travaux publics,
- L'identification du projet au sein des programmes « Action Cœur de Ville » et « Opération de revitalisation du territoire » d'une part et « Pacte Offensive Croissance Emploi », « Espaces urbains structurants », « Dirige », d'autre part menés respectivement avec l'Etat et la Région Grand Est,
- L'inscription de ce programme dans le cadre de la révision du plan de prévention du risque inondation dont les conclusions sont annoncées par l'Etat pour fin 2020,
- La contribution de ce programme à la définition d'un projet urbain intégrant et reliant les friches Deville, Macérienne et Ronde Mohon et renforçant ainsi chacun des quatre sites ;

Une consultation a été lancée au cours du dernier trimestre 2019 afin d'élaborer un programme d'aménagement et son bilan. La contribution de la SCET retenue après consultation est aujourd'hui terminée. L'optimisation du compte de charges et de produits se poursuit avant de présenter ce projet à l'appréciation du conseil communautaire.

### 1.1.2 Acquisition de foncier et immobilier à proximité des lieux générateurs de flux de déplacements

Au-delà du « programme quartier de la Gare » Ardenne Métropole mène une recherche foncière à proximité des lieux générateurs de flux de déplacements sur les axes lourds de transport tels que les voies ferrées avec les gares, et les autoroutes avec les échangeurs routiers.

A ce titre des espaces fonciers ont été identifiés :

- À proximité de l'établissement du groupe Japonais Amada sur la commune de Villers Semeuse et pour lesquels une concession d'aménagement fera en 2020 l'objet d'une consultation afin de retenir un prestataire,
- En hypercentre de Charleville-Mézières avec l'ancien siège de la Chambre d'Agriculture mis à la vente et qui pourrait répondre aux besoins d'INTELCIA sous-traitant de l'agence nationale des titres sécurisés ou proposer une offre immobilière pour des activités tertiaires.
- Sur la commune de Sedan, le site de la Gare dans lequel de nombreux bureaux pourraient être aménagés (ailes de la gare) et bénéficier d'un soutien financier de la SNCF, et celui de l'ancien mess de la caserne mac-Donald.

Enfin il semble important de pouvoir, dans le cadre d'Action Cœur de Ville, d'inscrire notre volonté de créer un outil foncier afin de donner une réalité au droit de préemption commerciale donné par le dispositif ORT.

## 1.2 Mettre en œuvre le schéma directeur de développement de l'économie touristique

Notre territoire est fortement marqué par l'industrie ; 23,6 % des emplois salariés sont industriels, (INSEE 2015) pour 13,6 % au niveau national. La reconnaissance au titre des 124 territoires labellisés « Territoires d'Industrie » par le Gouvernement en atteste d'ailleurs.

Le développement de l'économie touristique tout comme celui du secteur tertiaire relève d'un processus de transformation qui doit s'accompagner d'un effort supplémentaire d'Ardenne Métropole en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement, comme en atteste les tableaux suivants.

### 1.2.1 Fonctionnement

Axe	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019
A. Structurer l'offre et enrichir l'expérience client	Etude Schéma + Hôtellerie				41 174 €	
	Itinérance/activités pleine nature	6 701 €	13 965 €	5 051€	4 101€	3 228€
	Edition cartes	2 508 €				
B. Construire une destination transfrontalière	Subvention OT+ GEIE	633 950 €	642 253 €	606 353 €	606 353 €	606 353 €
	Evènementiel	4 613 €	4 100€			35 000€
C. Monter en compétence et gagner en compétitivité	Info. /formation à destination des pros					
	Communication (AMI Hôtellerie)					6 050€
		<b>647 772 €</b>	<b>660 318 €</b>	<b>611 404 €</b>	<b>651 628 €</b>	<b>650 631 €</b>

Axe	Libellé	2020	2021	2022	2023
A. Structurer l'offre et enrichir l'expérience client	Etudes (schéma camping-car, modernisation hôtellerie...)	40 000 €	15 000 €	5 000 €	5 000 €
	Itinérance/activités pleine nature	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
	Communication/Évènementiel	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
B. Construire une destination transfrontalière	OT site de Sedan	619 353 €	619 353 €	619 353 €	619 353 €
	Communication/promotion	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
C. Monter en compétence et gagner en compétitivité	Info. /formation à destination des pros	30 000 €	50 000 €	20 000 €	20 000 €
	Communication (appel à projets...)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
		<b>779 353 €</b>	<b>764 353 €</b>	<b>724 353 €</b>	<b>734 353 €</b>

Le niveau moyen d'effort annuel est de 644.351 euros sur 2015/2019 dont 619.000 euros pour l'office de tourisme communautaire. Ce niveau passerait à 750.603 euros arrondi à 750.000 dont 619.000 euros pour l'office de tourisme communautaire contre 606.000 euros sur les trois dernières années.

L'effort net supplémentaire serait donc de 106.000 arrondis à 110.000 euros soit une croissance des dépenses de fonctionnement de 16%.

A ce jour les pistes de réflexion pour le financement de cette dépense reposent sur la possibilité de conventionner avec la Région au titre du pacte de destination Ardenne posant le principe - que nous avons déjà adopté pour le financement de l'incubateur Rimbaud Tech - à savoir 1 euro d'Ardenne Métropole permettrait de lever 1 euro de la Région sur la base d'un programme concerté et conjoint.

## 1.2.2 Investissement

INVESTISSEMENT		2015	2016	2017	2018	2019
A. Structurer l'offre et enrichir l'expérience client	Accompagnement projets					
	Valorisation sites (aire camping-car)					345 370 €
	Aménagements divers (randonnée CCPS)	44 292 €				
B. Construire ensemble une destination transfrontalière attractive	Redéploiement OT place Ducale					80 000 €
C. Monter en compétence et gagner en compétitivité	Animation numérique					
	FIT	50 730 €	47 756 €	42 486 €	56 940 €	89 880 €
		<b>95 022 €</b>	<b>47 756 €</b>	<b>42 486 €</b>	<b>56 940 €</b>	<b>515 250 €</b>

INVESTISSEMENT		2020	2021	2022	2023
A. Structurer l'offre et enrichir l'expérience client	Accompagnement projets	100 000 €	150 000 €	50 000 €	50 000 €
	Valorisation sites	100 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €
	Aménagements divers (signalétique)	50 000 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €
B. Construire ensemble une destination transfrontalière attractive	Déplacement du siège de l'office communautaire sur la commune sur Sedan	120 000 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €
C. Monter en compétence et gagner en compétitivité	Animation numérique	30 000 €	40 000 €	15 000 €	15 000 €
	Actualisation FIT (env. 50 000 €/an)	150 000 €	150 000 €	150 000 €	100 000 €
		<b>550 000 €</b>	<b>520 000 €</b>	<b>295 000 €</b>	<b>245 000 €</b>

Le niveau moyen d'effort est de 30.000 euros sur 2015/2019. Ce niveau passerait à 402.500 euros arrondi à 400.000.

En 2020 le siège de l'office communautaire du tourisme réalisera son déplacement toujours sur Sedan vers la place d'Armes avec financement d'Ardenne Métropole, qui lancera les études suivantes sur la commune de Sedan :

- Création d'un second camping communautaire (à proximité du Lac),
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'espace muséal communautaire.

De plus nous resterons attentifs aux conclusions de l'étude faune flore menée sur le site des Ayvelles sur les communes de Villers Semeuse et des Ayvelles dans le cadre de la faisabilité de l'installation d'une offre d'hôtellerie de plein air haut de gamme.

### **1.3 Accompagner l'innovation pour le développement des TPE**

#### **1.3.1 Incubateur Rimbaud Tech**

##### **a) Plan de croissance 2020/2023**

Labellisé SRDEII- Région Grand Est comme 4 autres (Strasbourg, Mulhouse, Nancy et Troyes), RIMBAUD TECH est une structure associative loi 1901 financée à parité à hauteur de 60.000 euros chacun par la Région, Ardenne Métropole et la Caisse Régionale d'Epargne Grand Est.

L'incubateur territorial RIMBAUD TECH ouvert en juillet 2017, dépasse à ce jour les objectifs initiaux du plan d'affaires réalisé en 2016 ; ainsi 15 projets sont aujourd'hui incubés pour un objectif 2019 qui avait été fixé à 9.

Sur les 15 projets incubés, 3 (20%) se situent hors du territoire d'Ardenne Métropole (2 des Crêtes Pré-Ardennaises et 1 du Pays Rethélois).

Considérant :

- La réussite actuelle de l'incubateur,
- L'avantage concurrentiel donné d'une part par la labellisation SRDEII et l'adossement à l'incubateur Alsacien SEMIA qui assure le risque employeur (les deux agents en poste à Charleville-Mézières sont salariés de SEMIA) et fait bénéficier Ardenne Métropole et plus généralement le territoire de l'ancienne région Champagne Ardenne de son réseau d'affaires, et de ses compétences,
- La nécessité de conforter Rimbaud Tech par un nouveau plan de développement,
- La présence d'incubés originaires des autres EPCI Ardennais,

Ardenne Métropole mènera avec ses partenaires une phase de développement de RIMBAUD TECH et souhaite inviter les autres EPCI à participer au financement de l'incubateur sans pour autant diminuer son effort, mais en poursuivant le modèle lié au financement à savoir 1 euro prélevé localement entraîne la levée de 1 euro régional.

Consulté sur cette hypothèse de travail l'exécutif régional et le directeur général de SEMIA ont porté une appréciation très favorable sur la poursuite de ce modèle de financement.

##### **b) Parcours Talents d'innovation – La Fabrique Ardennaise**

Dans le cadre de ce projet, notre objectif est de favoriser l'émergence de solutions technologiques et de services en faveur de l'industrie et des énergies nouvelles au service de notre double ambition :

- Faire basculer l'industrie locale dans le 4.0 (digitale, sobre, propre et compétences)
- Favoriser l'autonomie énergétique du territoire



Suivant ces objectifs, nous avons conçu avec Rimbaud Tech un parcours de l'innovation complet ayant pour objectif de proposer aux porteurs de projet un cadre unique et favorable pour le développement de leurs projets sur les thématiques visées.

Ce parcours s'orientera autour de 4 axes :

### **Opération 1 : Sensibilisation, promotion, détection**

#### **Objectif :**

- **Identifier chaque année 5 porteurs d'idées / de projets en capacité à développer des solutions technologiques**

Afin d'identifier ces porteurs de projets, nous ciblerons tout particulièrement :

- Jeunes ingénieurs diplômés depuis moins d'un an ou élèves ingénieurs des écoles nationales supérieures d'ingénieurs du Grand Est (Mines Nancy, Agro Nancy, École nationale supérieures d'électricité et de mécanique, INSA Strasbourg, UTT...) et les élèves de niveau Master issus des grandes écoles de commerce (NEOMA Business School, ESC Troyes, ICN Nancy/Metz, EM Strasbourg).
- Salariés d'entreprises industrielles qui ont une idée de projet à essayer depuis leur entreprise La Fabrique Ardennaise lancera chaque année un appel à candidature au sein des ENSI et des grandes écoles du Grand Est et de la France entière afin d'inciter ces jeunes élèves ou jeunes diplômés à mettre en œuvre la phase de recherche et développement de leur projet.

### **Opération 2 : Sélection des porteurs**

#### **Objectifs :**

- **Sélectionner les porteurs de projet les plus prometteurs**
- **Identifier les besoins en accompagnement**
- **Identifier un membre de l'écosystème local comme coach / référent du porteur**

### **Opération 3 : Soutien aux porteurs du projet**

#### **Objectif :**

- **Déployer des outils et des financements pour appuyer le succès du projet**

Dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projets, trois apports sont proposés :

- Une bourse au projet ayant pour objectif de financer directement les dépenses liées au projet.
- Une allocation individuelle versée à chaque membre de l'équipe projet équivalent à une rémunération supplémentaire à la rémunération « stagiaire de la formation publique ».
- Des facilités de logement et de vie sur place.

- **Opération 4 : Proposer un lieu d'expérimentation pour les innovations développées**

**Objectif :** Réussir l'ancrage territorial

A ce jour le tour de table financier est en cours pour cette opération repérée au plan national par le CGET et le Secrétariat général pour les investissements d'avenir rattaché directement auprès du Premier Ministre.

### **c) Incubateur en quartier politique de la ville**

Ardenne Métropole mettra au point le modèle économique et technique de création d'un incubateur au sein du quartier de la Ronde Couture à l'image du Carburateur (<https://www.le-carburateur.fr>) des quartiers Nord de Marseille.

#### **1.3.2 Fabrication additive pour tous et partout avec le CRITT**

La Fabrication Additive Métallique (FAM) est un secteur en très forte croissance. Les technologies d'aujourd'hui demandent une grande expertise et des investissements très importants (~1M€), ce qui freine l'adoption de ce procédé par les PME. La diffusion massive de ces nouvelles méthodes requiert de nouveaux procédés plus abordables.

Ainsi, le projet mis au point par le centre régional d'innovation et de transfert des technologies basé à Charleville-Mézières (CRITT) vise à développer un package/procédé dont l'investissement global serait inférieur à 30k€. L'ambition est de lui consacrer un pôle d'excellence scientifique et industrielle. Ce développement permettrait de rendre ce procédé accessible aux TPE/PME et aux FabLabs.

Les compétences à mettre en œuvre sont variées ; aussi la constitution d'un consortium transfrontalier est absolument nécessaire. En effet, aucun des partenaires wallons, flamands, des Hauts-de-France et du GRAND-EST ne dispose seul, de l'entièreté des compétences et des équipements requis. Dans le cadre du développement de ce nouveau procédé, plus adapté à des TPE/PME/tiers-lieux, ce projet réunit de nombreuses entités wallonnes que sont Cenaero (le centre de recherche en aéronautique ASBL) et l'Université de Mons, les entités flamandes Flam3D et Sirris (centre collectif de l'industrie technologie belge), ainsi que les entités des Hauts-de-France et du Grand Est représentées par le CNRS, l'Université de Lille, l'Ecole Centrale de Lille et le CRITT-MDTS.

Cette collaboration transfrontalière est un catalyseur permettant d'élever le niveau de compétence de chaque partenaire transfrontalier. Les interactions et les échanges sont ainsi nécessaires entre les partenaires académiques et industriels à la réalisation du nouveau procédé dans les différentes phases de développement allant de la création de la nouvelle machine d'impression 3D jusqu'à la réflexion sur l'usage de ces nouveaux instruments industriels dans les tiers-lieux et TPE/PME.

Considérant :

- L'intégration du CRITT-MDTS à ce consortium transfrontalier ;
- La participation active du CRITT-MDTS ;
- L'expertise du CRITT-MDTS, acteur majeur de la technologie MIM (Métal Injection Molding), notamment en analyse des matériaux ;
- Le budget global du projet à hauteur de 3,5 M€.

Il est proposé d'étudier le soutien du CRITT-MDTS au regard du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Investissement	Il n'est pas prévu de dépenses d'investissement.	FEDER (convention en cours d'établissement dans le cadre des fonds Interreg V)	<b>285 770 €</b>
Fonctionnement Sur trois ans	<b>557 600 €</b>	CRITT-MDTS (autofinancement)	<b>104 550 €</b>
		Solde sollicité auprès de : - Etat, - Région - Ardenne Métropole	<b>167 280 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>557 600</b>		<b>557 600</b>

A ce jour le tour de table financier se poursuit.

## 1.4 Accompagner le développement de projets créateurs d'emplois

Pour 2020 et après les annonces liées à l'implantation d'HERMES ( 250 emplois), notre territoire sera concerné par les projets suivants :

- **INSERE** projet relatif à la création sur la commune de Donchery d'un centre de détention de 160 places centré sur la formation et la réinsertion et pour lequel notre communauté d'agglomération est toujours qualifiée parmi les 3 destinations possibles. La décision du Gouvernement programmée pour novembre 2019 devrait être bientôt connue. En France 1 surveillant a en charge 2,6 détenus (source : Ministère de la Justice) ; sur ces bases le nombre d'emplois direct créés serait de plus de 60,
- **CEVITAL** pour lequel nous restons attentifs aux développements liés à la reprise du projet,
- **Possibilité d'une nouvelle offre d'hôtellerie de plein air** sur les communes de Villers Semeuse et des Ayvelles avec un objectif de création de 17 emplois,
- **INTELCIA** pour laquelle une offre d'hébergement doit être absolument proposée au vu des développements de l'ANTS, sinon au risque de voir d'autres territoires mettre à leur profit cette opportunité,
- **Services de la DGFIP** suite à l'appel à projet lancé par le Gouvernement pour l'accueil d'unités de 50 à 60 fonctionnaires, et pour lequel les communes de Charleville- Mézières, Sedan et Vrigne aux Bois ont déposé un dossier de candidature.
- **Projets d'hôtellerie haut de gamme permettant de renforcer l'offre sur le territoire**

## 1.5 Innover dans l'espace régional transfrontalier Ardenne

Ardenne Métropole a confié à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), en lien avec IDELUX et le BEP de la province de Namur, la réalisation d'un plan stratégique pour le développement du territoire transfrontalier de l'Ardenne franco-belge.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Améliorer le dialogue franco-belge dans sa portion ardennaise
- Contribuer au développement du positionnement régional du territoire transfrontalier ardennais au sein de ses deux régions administratives d'appartenance et de la notoriété du territoire au sein de l'ensemble des espaces frontaliers
- Construire une vision spatialisée et partagée par les différents acteurs et institutions de part et d'autre de la frontière de l'avenir du territoire transfrontalier
- Permettre au territoire de proximité de l'Ardenne franco-belge de participer pleinement à la stratégie transfrontalière franco-belge dans la perspective 2021-2027 (dans le cadre du programme Interreg notamment)

A l'issue de la phase 1 et du comité de pilotage du 17 septembre 2019, 6 grandes thématiques de coopération ont été identifiées, dont la formation professionnelle et l'enseignement supérieur et un atelier spécifique sur ce thème est organisé le 9 janvier

Le but est de pouvoir identifier les opportunités de formations communes de part et d'autre de la frontière et de susciter / provoquer des coopérations universitaires en transfrontalier

Ces deux premiers points, étude et MOT, devront déjà permettre de mieux se positionner dans la démarche du SRESRI, Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2020-2025, notamment en posant le concept de campus d'équilibre et en faisant reconnaître pleinement le rôle de l'enseignement supérieur dans l'aménagement des territoires.

Les conclusions de cette étude seront disponibles au premier semestre 2020

## AXE II

### APPORTER DES SOLUTIONS INNOVANTES ET MUTUALISEES POUR AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE

#### 2.1 Mettre en œuvre le schéma directeur des usages numériques sur la période 2020/2023

Ardenne Métropole a recruté en mai 2019 un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur des usages et services numériques (SDUSN), qui permet d'établir un diagnostic et une feuille de route opérationnelle.

De nombreuses ressources ont été mobilisées pour réaliser le diagnostic du territoire, en particulier, l'événement Interco TOUR du 2 juillet 2019 qui a permis de rassembler les acteurs du numérique sur le territoire et de les associer à la réflexion tout au long de la mission.

Les différents questionnaires adressés ont fait l'objet d'une analyse contextualisée dans le document de diagnostic.

Cette étape a permis de formuler deux axes prioritaires pour le développement du territoire et 8 axes de développement :

#### Axe 1 : Assurer une offre de service unifiée et de qualité pour l'ensemble des usagers



#### Axe 2 : Développer économiquement le territoire



Pour répondre aux axes prioritaires et enjeux formulés à l'issue du diagnostic, un parangonnage a été mené afin de faire émerger plus facilement des solutions opérationnelles à mettre en œuvre sur le territoire.

Les innovations recensées au sein du territoire d'Ardenne Métropole ont également été analysées et intégrées à la réflexion.

Un comité de pilotage a été réuni le 4 octobre 2019 afin d'arbitrer les éléments nécessaires à l'élaboration d'une première feuille de route opérationnelle.

Les 5 enjeux prioritaires sélectionnés sont les suivants :

- Favoriser les nouvelles mobilités sur le territoire :
- Inventer un modèle de lieux multi-services sur le territoire (tiers lieux) :
- Construire une stratégie d'équipement du campus en nouveaux services numériques
- Explorer les leviers pour développer l'attractivité touristique d'Ardenne Métropole
- Créer une application citoyenne unique à l'échelle de la métropole pour centraliser les services et simplifier la vie des usagers.

La feuille de route choisie lors du dernier Comité de Pilotage qui s'est tenu le 10 décembre 2019 se compose des 9 actions opérationnelles suivantes, à mettre en œuvre sur la période 2020/2023 pour en supporter la soutenabilité financière s'agissant de crédits de fonctionnement ;

Nom de l'action	Concept de l'innovation	Budget	Année
<b>#3 Référencer le réseau de Tiers-lieux pour améliorer sa visibilité</b>	Créer un référentiel qualifié des tiers-lieux existants en Ardenne Métropole (heures d'ouverture, prestations...) pour améliorer leur visibilité	25k€ HT	2020
<b>#4 Lancer un appel à projet « Smart Campus »</b>	Lancer un appel à projet pour construire des offres de services innovants en collaboration avec les acteurs du campus	12k € HT	2020
<b>#6 Multiplier les moyens de paiement disponibles dans les guichets publics de la métropole</b>	Permettre aux citoyens d'Ardenne Métropole de payer les services publics du territoire avec divers moyens de paiement et anticiper les moyens de paiement alternatifs qui apparaissent.	25k € HT	2020
<b>#9 Une offre France Services itinérante pour aller vers les publics en difficulté avec les outils numériques</b>	Mise en place d'un bus itinérant qui propose une offre de médiation numérique et des conseillers à pour accompagner les utilisateurs dans les démarches France Services.	45k € HT	2021
<b>#1 Centraliser l'ensemble des moyens de mobilité sur le territoire d'Ardenne Métropole</b>	Intégrer tous les modes de mobilité disponibles sur la plateforme Fluo Grand Est	35k€ HT	2021
<b>#2 Proposer une offre de covoiturage courte distance sur le territoire</b>	Proposer une offre de covoiturage subventionnée et complémentaire à l'offre de transports en commun	-	-
<b>#5 Création de parcours touristiques numériques et ludiques</b>	Mettre en place des parcours touristiques numériques disponibles sur une application afin d'élargir l'offre touristique et faire découvrir le	-	-
<b>#7 Une solution unique de signalement citoyen à disposition des communes</b>	Un guichet citoyen dans une page web dédiée permettra aux citoyens d'effectuer des signalements et aux communes d'Ardenne Métropole d'en	45k € HT	2022
<b>#8 Financer la médiation numérique sur le territoire</b>	Prendre en main les dispositifs de l'Etat tel que le Pass Numérique pour organiser la médiation numérique sur le territoire et favoriser l'apparition de nouvelles offres.	85k € HT	2022

Le schéma directeur des usages numériques a vocation à être transversal et donc à accompagner les autres politiques publiques comme le montre les 9 actions opérationnelles ci-dessus.

## **2.2 Renforcer l'accessibilité et l'éveil à la culture, au patrimoine, aux sports et aux loisirs autour de grands équipements réalisés au bénéfice de tous les habitants**

### **2.2.1 Bassin Nordique**

En 2019 l'association Charleville Mézières Natation a saisi Ardenne Métropole sur la sollicitation de création d'un « bassin nordique ».

Essentiellement proposé par les collectivités, cet équipement a pour objectif de permettre à tous d'avoir une activité physique toute l'année, en profitant du plein air, à l'instar du jogging. La tendance à la remise en forme intègre aujourd'hui une communion avec la nature, un air sain, de grands espaces, le silence... Difficile dans ce cas de suivre cette mouvance en piscine couverte, en étant confiné en intérieur avec des émanations chlorées et des bruits incessants.

Il permet à la belle saison de s'ouvrir à tous, c'est à dire aux nageurs sportifs, comme à ceux ayant tout simplement besoin de barboter, de se rafraichir ou de prendre place sur les plages.

L'expérience de nage au cœur de l'hiver en extérieur est ressentie de façon exceptionnelle par les usagers. Elle incite au calme, à la méditation, à retrouver des sensations contrastées inhabituelles, à une vraie communion avec l'environnement naturel.

Bref, le bassin nordique, aussi simple que peut paraître le concept, est une nouvelle façon de vivre la piscine, et peut contribuer au développement de l'attractivité résidentielle de notre territoire.

Sur ce projet une étude de faisabilité a été produite. Ses conclusions devront être nourries des deux démarches complémentaires :

- Optimisation en matière de compte de charges et de subvention notamment auprès de la Région et de la Fédération Française de Natation,
- Retour d'expérience conduit avec les équipements présents à Strasbourg (bassin nordique du Wacken avec l'Eurométropole de Strasbourg) et Mulhouse (Mulhouse Olympique Natation avec la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Sud Agglomération).

### **2.2.2 Reconstruction de la piscine de la Ronde couture dans le cadre du projet multi-équipements sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Charleville Mézières**

Construite en 1976 soit depuis 43 ans, la piscine de la Ronde Couture a peu évolué depuis sa construction et ne répond plus aux exigences des normes et aux besoins de la population. Elle fait apparaître de nombreux signes de vétusté et nécessite d'être remplacée afin d'offrir aux habitants une piscine en parfait état pour la population et le personnel, plus performante, plus respectueuse de l'environnement et des réglementations en vigueur (mise aux normes PMR, recyclage d'eau, cheminement vestiaires, consommation énergétique, enveloppe toiture).

Nous avons décidé en mars 2018 de reconstruire cet équipement tout à la fois pour répondre aux besoins des habitants du quartier le plus peuplé de la communauté d'agglomération et pour maintenir le niveau et la nature de l'offre de services pour tous les usagers du territoire communautaire (particuliers, clubs, associations).

La commune de Charleville Mézières a initié une réflexion globale sur les équipements publics actuels sur le quartier avec les différentes collectivités organisatrices de services publics. Elle a permis de mettre en œuvre une étude urbaine d'aménagement permettant l'organisation et le dimensionnement des équipements autour des besoins actuels du quartier.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet multi-équipements est assurée par la commune de Charleville-Mézières. Dans ce cadre Ardenne Métropole a décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de la piscine pour plus de souplesse et d'efficacité ; la direction des



bâtiments et de l'architecture saisie du pilotage général est déjà une direction mutualisée, et le dimensionnement financier actuel du projet qui porte un ambitieux programme de recomposition urbaine est de nature à capter plus de financements externes.

Plusieurs comités de pilotage se sont tenus afin de valider les besoins, l'implantation des équipements ainsi que leurs coûts. Le projet retenu pour la construction de la piscine comprend un bassin de 25 mètres 6 couloirs et un bassin d'apprentissage pour une surface utile de 1 510 m<sup>2</sup> et une surface au sol de 1 963 m<sup>2</sup>.

A l'occasion du conseil communautaire du 27 mars 2018, l'inscription d'une autorisation de programme a été votée à hauteur de 4 950 000€.

Côté calendrier, la maîtrise d'ouvrage devrait pouvoir être lancée en juin 2020 avec un maintien en fonctionnement de la piscine actuelle, sa démolition n'interviendra qu'en toute fin de course, après livraison du nouvel équipement.

### **2.3 Réunir les conditions préalables du développement territorial par le maintien d'emplois d'internes en médecine et la mise en œuvre du contrat local de santé.**

En 2020 Ardenne Métropole mettra en œuvre la phase travaux de la maison des internes (41 logements ainsi que des espaces de vie communs), avec le soutien de la Région Grand Est et de l'Etat (ARS) et poursuivra le déploiement des maisons médicales de santé à maîtrise d'ouvrage publique ou privé sur le territoire communautaire.

La maison des internes permettra d'accueillir une quarantaine d'étudiants en médecine dans de bonnes conditions, favorisant ainsi la dynamique locale et l'attractivité pour de futures implantations de médecins. C'est en même temps un exemple de requalification d'une friche urbaine qui permet de « reconstruire la ville sur la ville ».

Ce dossier a déjà été retenu par la Région Grand Est dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt « création de maison des internes », et est éligible aux aides « requalification de friches ». 2,1 million d'euros sont ainsi attendus de la part de la Région, mais également plus de 800 000€ de la part de l'Etat (ARS et DSIL), soit à minima 75% de subvention sur un montant total estimé à 3,9 millions HT.

Le contrat local de santé, signé le 7 octobre 2019 connaîtra ses premières déclinaisons opérationnelles sur les cinq axes stratégiques qui le compose.

## AXE III

### DEVELOPPER UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE PRODUCTION D'ENERGIE

#### 3.1 Renforcer le partenariat contractuel avec l'ATMO

##### 3.1.1 Rappel

ATMO Grand Est une association agréée par le Gouvernement est chargée de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air en région Grand Est.

Son budget 2019 s'est établi à 9.598.948 euros en prévisionnel pour 9.150.768 en réalisé. Sur le réalisé, les industriels contribuent pour 3.501.600 euros (38%) via la TGAP et les collectivités à hauteur de 1.163.720 euros (12%). Pour mémoire Ardenne Métropole contribue à hauteur de 25.690 euros sous forme de cotisation.

Le conseil d'administration de l'ATMO s'est tenu le 19 décembre dernier en visioconférence sur trois sites (Nancy, Reims, Schiltigheim), Ardenne Métropole était représentée par le vice-président accompagné du directeur général des services.

A cette occasion, nous avons rappelé la nécessité de revoir la composition de l'ATMO au niveau des collectivités au vu de l'hétérogénéité de la représentation, et d'une mutualisation des charges permises par ceux qui cotisent mais offertes à toutes les collectivités : des communes, communautés, Départements sont présents mais pas toutes les communes, communautés ou Départements ; Ardenne Métropole et les Crêtes Pré Ardennaises sont membres et pas les autres EPCI et le Département des Ardennes n'y figure pas non plus à l'inverse de ceux de la Meuse, des Haut et Bas Rhin.

Le Conseil d'Administration en a pris note tout comme de notre proposition d'inviter la Région Grand Est à rendre obligatoire - via le SRADETT schéma prescriptif - l'adhésion des collectivités dans la mesure où la mise en œuvre des compétences exercées par les Communes, les Communautés, les Départements ne saurait s'exonérer d'impacts sur la qualité de l'air ou du moins de leur mesure.

Au-delà il est apparu suite à ce conseil d'administration que nous aurions sûrement à valoriser mieux notre cotisation à l'ATMO, tout comme à l'intéresser à nos projets de façon volontaire tirant légitimité et crédibilité des résultats ou initiatives que nous prenons déjà.

##### 3.1.2 Mettre en place une convention d'objectifs, de moyens et de progrès

Ardenne Métropole de par l'exercice de ses compétences produit des impacts sur la qualité de l'air et le climat qui ne sont pas aujourd'hui suffisamment décrits. De plus les interfaces santé/environnement même si elles sont abordées dans le contrat local de santé, ne font pas l'objet encore aujourd'hui de mesures explicitement inscrites à l'agenda communautaire.

Le plan climat air énergie territorial qui sera élaboré par le syndicat mixte Nord Ardenne sur le périmètre des cinq EPCI (dont Ardenne Thiérache pourtant exempté vu son niveau de population inférieure à la limite réglementaire des 20.000 habitants) devrait nous permettre de gagner en visibilité mais il ne sera pas livré au mieux avant 2022. Dans cette attente il serait anormal à injuste que les actions portant menées par Ardenne Métropole et ses communes membres sur le territoire puissent être « jetées aux orties » en l'absence de plan climat.

Aussi l'addition des moyens suivants :

- Convention Ardenne Métropole/ATMO
- Participation de l'ATMO aux travaux d'élaboration du PCAET par le syndicat mixte du



SCoT pour lequel le Président de l'ATMO, le Sénateur HUSSON est prêt à venir à la rencontre des élus, très intéressé par notre initiative en ce sens qu'elle concerne un territoire de près de 200.000 habitants tout à la fois rural et urbain, et qu'elle regroupe des EPCI dont un de moins de 20.000 habitants.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat local de santé d'Ardenne Métropole, l'ATMO a participé au groupe de travail sur l'axe 4 « santé environnementale » et est impliquée dans 4 fiches action :

- Soit en tant que pilote :
  - « Sensibiliser le grand public aux bonnes pratiques d'amélioration de la qualité de l'air intérieur » (dans le cadre de l'adhésion)
  - « Diffuser et communiquer sur la qualité de l'air existante pour informer la population lors d'épisodes clés » (dans le cadre de l'adhésion)
- Soit en tant que partenaire d'Ardenne Métropole :
  - « Réduire les expositions aux polluants de l'air intérieur dans les établissements recevant du public »
  - « Promouvoir le métier de conseiller en environnement intérieur (CEI) aux professionnels de santé ou au potentiel CEI du territoire en vue de créer un poste local en lien avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique et organiser la prise en charge des signalements ».

Pour gagner en visibilité et efficacité, une convention pourrait être réalisée et signée entre Ardenne Métropole, et l'ATMO. La convention permettra de décrire et décliner de façon opérationnelle le financement de l'ATMO par Ardenne Métropole au travers d'un plan pluriannuel d'actions. Tous les ans une réunion préparatoire pourrait être programmée en octobre, en amont du budget primitif, pour identifier les orientations et les actions potentielles pour l'année suivante.

### **3.2 Réaliser le PCAET sur le territoire du SCoT Nord Ardenne**

#### **3.2.1 A l'échelle du SCoT Nord Ardenne**

Le Syndicat Mixte du SCoT Nord Ardennes (220.000 habitants) sera maître d'ouvrage du PCAET.

En effet comme la loi de transition énergétique pour la Croissance Verte du 18 août 2015 le permet, il est proposé que le syndicat mixte du SCoT se voit déléguer la compétence d'élaboration du PCAET par ses cinq intercommunalités constitutives, concernées ou non par l'obligation réglementaire. Le comité syndical du 20 janvier a permis d'acter ce montage et Ardenne Métropole aura à délibérer également sur cette prise de compétence par le syndicat mixte.

La vocation du syndicat mixte est d'élaborer, de suivre et d'évaluer le schéma de cohérence territoriale. Le SCoT définit les grands principes d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années. En application de la loi Notre et des dernières lois d'urbanisme, le SCoT est un cadre de référence pour les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales mais aussi toutes les politiques publiques thématiques. Le SCoT est un document référence pour aider à la mise en cohérence des politiques publiques locales et intercommunales. Or pour faire face aux enjeux climatiques et y apporter les réponses adaptées, il est apparu évident de réaliser le PCAET sur un périmètre plus grand que celui d'Ardenne Métropole pour mettre à profit les synergies et interfaces entre bassins d'habitat et d'emploi.

L'ATMO a souligné l'exemplarité de notre démarche.

### 3.2.2 Continuer la préfiguration du PCAET par des actions concrètes

#### a) Etude sur les niveaux de concentration en dioxyde d'azote sur l'ensemble des communes membres

Pour 2020, en lien avec son programme régional de surveillance de la qualité de l'air 2017-2021 et l'axe 4 « santé environnementale » du CLS, ATMO Grand Est propose d'évaluer les niveaux de concentration en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sur Ardenne Métropole. Cette étude d'intérêt général, pour laquelle ATMO demande un soutien financier de l'EPCI à hauteur de 80%, a pour but d'estimer les niveaux de concentrations issus du trafic notamment sur des communes traversées ou à proximité des grands axes routiers principaux.

Cette étude serait menée sur l'ensemble des communes de l'agglomération avec une prise en charge de la pose et de la dépose des tubes de prélèvement par l'agglomération pour un reste à charge de 12.546 euros pour Ardenne Métropole.

#### b) Poursuite de la mobilisation des certificats d'économie d'énergie.

Cette opération initiée par Ardenne Métropole en 2019 sera poursuivie en 2020 pour permettre aux communes de mobiliser des ressources financières pour accompagner leurs efforts de maîtrise et d'amélioration de la performance énergétique.

La mise en place du fonds territorial communautaire par délibération du 5 novembre 2019 permettra de renforcer l'action d'Ardenne Métropole dans ce domaine auprès des communes membres

Pour rappel, le 17 décembre 2019, le conseil communautaire a délibéré sur le niveau de subvention aux communes avec un montant global de 1 400 548,71€ qui connaît une traduction budgétaire en 2020. Les 400 GW d'économie d'énergie effectués par les communes de l'agglomération, ont été valorisés à hauteur de 2 247 104,98 € (contre 1 720 000 € prévu initialement).

#### c) Action sur le patrimoine communautaire

A l'occasion des travaux menés au 45 et 49 avenue Léon Bourgeois siège de la Maison de la Communauté, une démarche d'amélioration et d'efficacité énergétique sera menée.

Dès à présent une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits plats des bâtiments a été menée, et ses conclusions seront versées au bénéfice de la réalisation du projet global qui fera l'objet d'une présentation au conseil communautaire avant la fin du premier semestre 2020.

### 3.3 Contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre du plan vélo communautaire

Le constat est partagé par tous : en ville, la moitié des déplacements inférieurs à 3 km s'effectue en voiture (ce qui équivaut à 8 minutes à vélo) et une personne seule en voiture émet 2 à 3 fois plus de CO<sub>2</sub> par personne qu'en bus et 10 fois plus qu'en train. Et toujours pour se donner quelques valeurs comparatives utiles, quand la part du vélo sur les trajets inférieurs à 5km est de 6,1% dans le Bas-Rhin, elle est de 1% dans les Ardennes et 2,5 dans l'Aube (source : Insee, enquête annuelle de recensement 2015).

**Notre objectif sera, au minimum, de multiplier par 3 d'ici 2024 la part du vélo pour les déplacements domicile/travail.**

Afin d'atteindre cet objectif ambitieux mais résultant d'une volonté politique forte, de nombreux outils seront activés et mobilisés au sein d'Ardenne métropole. Une collaboration avec les usagers et les nombreux acteurs associatifs est à formaliser dans la gestion de la gouvernance. **L'appel à projets "Fonds mobilités actives"** lancé fin 2018 sera mobilisé par Ardenne Métropole, en agissant par subsidiarité et complémentarité avec les communes membres qui ont

pour certaines déjà prises des initiatives. Ces initiatives seront à identifier, répertorier et surtout accompagner selon des modalités définies par l'agglomération. Ardenne métropole s'impliquera pleinement dans le « plan vélo national » qui prévoit aussi d'aider les collectivités à financer des projets d'infrastructures cyclables sur leur territoire. Ainsi en *travaillant* pour mai 2020 à l'Appel à projets Continuités cyclables (AAP2 2020), *nous disposerons d'un levier important puisqu'il* est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics, notamment les collectivités locales (y compris départements) et groupements de collectivités, autorités organisatrices de la mobilité, établissements publics de coopération intercommunale, quelle que soit leur taille, dès lors que le projet s'inscrit dans une politique territoriale de mobilité et un schéma préalablement définis et déjà en cours de réalisation. L'enveloppe disponible pour cet appel à projets se monte à 50 millions d'euros. Nous pouvons y travailler nos interconnexions entre nos communes membres d'Ardenne métropole et se donner des objectifs quantitatifs concrets en réalisation de pistes ou de bandes cyclables d'intérêt communautaire.

**De plus,** De plus, la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) avec 500 millions d'euros sur 5 ans dans le cadre du Grand plan d'investissements finance les projets des collectivités pour "développer des services de transport de proximité durables", notamment les aménagements cyclables. En parallèle, nous devons accompagner les communes membres afin de créer un cadre incitatif reconnaissant pleinement l'usage du vélo comme un mode de transport vertueux. Le choix de prendre son vélo pour se rendre au travail, ou accéder à des services et des activités doit devenir une réalité accessible pour de nombreux citoyens. Plusieurs mesures d'incitations fiscales nationales à destination des entreprises doivent y contribuer, les employeurs jouant aussi un rôle clé dans l'usage du vélo.

**Nous devons aussi développer une culture vélo :** plusieurs actions seront mises en place pour faire en sorte que le « réflexe vélo » puisse être adopté naturellement à tous les âges de la vie en mobilisant notamment les actions suivantes :

- **Généraliser le « savoir rouler à vélo »**, programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans, de suivre une formation encadrée de 10 heures. A l'horizon 2022, tous les enfants entrant au collège doivent maîtriser la pratique du vélo en autonomie dans les conditions réelles de circulation. Sans avoir la compétence en propre, Ardenne métropole devrait pouvoir accompagner ces démarches dans un programme multi-partenarial (fédérations sportives, associations d'usagers de la bicyclette, associations de prévention, établissements scolaires voire collectivités locales), et participer à l'articulation de la mise en place du « savoir rouler » et distribuer des kits de sécurité chaque année,
- **Recruter un « animateur mobilité »** qui aura avoir un volet « chargé d'opération vélo » sera proposé au budget primitif 2020,
- **Aider les communes membres à s'équiper en garages à vélos aux abords des collèges, des lycées et bâtiments accueillant du public.** Un modèle de garage à vélo Ardenne Métropole pourrait être mis au point, conçu et implanté en lien avec les communes membres comme nous l'avons fait pour les bornes-fontaines ou les bornes de recharge,
- **Créer une flotte de vélos communautaires pour les déplacements des agents** et étudier une aide pour l'acquisition ou la location en longue durée de vélos pour les agents communautaires
- **Offrir des formations gratuites pour circuler en ville à vélo** pour rassurer de potentiels nouveaux utilisateurs en préparant un marché sur ce sujet.

## AXE IV

### PROMOUVOIR UNE COHESION TERRITORIALE ET UN EQUILIBRE URBAIN RURAL

#### **4.1 Répondre à l'amélioration de la qualité du confort intérieur des logements des propriétaires bailleurs et occupants et à la production du nombre de logements sur la totalité du territoire communautaire**

Enrayer le déclin démographique passe par un objectif de production de logements jamais atteint et la mobilisation des moyens financiers conséquents pour Ardenne Métropole mais aussi pour ses partenaires que sont l'Etat et la Région.

Pour information, le scénario retenu par le Plan Départemental de l'Habitat (à l'initiative du Département) adopté en 2013 avait retenu comme objectif la réalisation de 360 logements neufs /an sur les secteurs de l'ex Cœur d'Ardenne et Sedan réunis, plus 60 sorties de vacance ; soit 420 au total quand notre PLH retient l'objectif de création de 4200 logements (1120 par la sortie de la vacance et 3095 en offre nouvelle) soit 700 par an sur les 6 ans du programme.

Le Préfet représentant local de l'Etat a attiré notre attention le 14 janvier dernier sur cet objectif qu'il trouve très à trop ambitieux au vu de la poursuite de la décroissance démographique certes à un rythme moins soutenu mais toujours réelle, et nous a invité à renforcer le couplage de l'objectif de développement de l'offre avec celui de limitation drastique de consommation d'espaces naturels et agricoles.

Aussi notre PLH doit s'inscrire dans une mobilisation forte de la vacance pour changer de modèle et passer de la priorité donnée trop souvent à l'urbanisation nouvelle à un plan massif, continue et rémanent de réhabilitation du bâti existant en centre-ville, centre bourg et dans les villages. Ainsi l'objectif d'un taux de vacance fixé à 10 % dans les documents proposés à votre appréciation - soit un taux déjà plus faible que les 11,5 % auquel nous arriverions dans un scénario « au fil de l'eau » - pourrait même être fixé à 8,8 % - soit le taux actuel- pour signifier à l'Etat notre volonté de poursuivre la production de logements dans le respect de la limitation de l'étalement urbain.

Nous ouvrirons aussi une réflexion avec les communes membres sur la taxation des logements vacants.

Au-delà des 17 actions du programme dont 9 sont communes avec celles du plan de déplacements urbains, il convient de mettre en exergue celles qui pourraient connaître un démarrage au plus vite.

#### **4.1.1 Aide financière aux communes de moins de 5.000 habitants qui souhaitent réhabiliter des logements ou en créer par changement de destination de bâtiments agricoles (grange) commercial ou artisanal**

Pour viser une production de logements équilibrée, respectueuse des principes d'économie d'espace et de qualité, la Communauté d'Agglomération souhaite encourager les communes qui le souhaiteraient à entretenir et à développer un parc locatif à loyer modéré sur l'ensemble du territoire communautaire.

A ce titre le règlement du fonds territorial communautaire récemment adopté par notre conseil communautaire serait élargi au logement.

Il concernerait les projets de construction de logements par réhabilitation de bâti existant, transformation d'usage de bâtiments agricoles ou artisanaux, ou de réhabilitation énergétique de logements locatifs communaux, destinées au conventionnement, dont les communes sont propriétaires.

La Communauté d'agglomération se donnerait pour objectif la réhabilitation au minimum de 55 logements communaux pendant les six ans d'application du programme local de l'habitat.

L'aide de la Communauté d'Agglomération serait à hauteur de 20 % du montant HT des travaux de réhabilitation avec un plafonnement à 15.000 euros par logement (soit un cout d'opération de 100.000 euros HT).

#### **4.1.2 Lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat hors Charleville-Mézières et Sedan et dénommée « villages et hameaux anciens »**

Le budget nécessaire à l'étude préalable sera inscrit au budget primitif et le cahier des charges de la consultation sera soumis à l'appréciation de la commission lors de sa plus proche réunion.

#### **4.1.3 Création du fonds d'intervention foncier pour l'habitat**

Dans l'attente de l'élargissement du périmètre de l'établissement public foncier de Lorraine à l'Ouest de la région, le Conseil Communautaire crée un outil foncier destiné à constituer la clé de voûte de la politique locale de l'habitat qui privilégie la réhabilitation, la sortie de la vacance et la limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Le Conseil Communautaire sera appelé à se prononcer sur le règlement d'un Fonds d'Intervention Foncière Habitat qui précise la procédure à suivre pour que les communes ou Ardenne Métropole puissent décider ensemble du foncier à acquérir pour y réaliser des opérations de logements économes en espace.

Le dispositif créé par Ardenne Métropole et respectueux des prérogatives et intérêts de la commune prévoirait trois phases :

**Programmation** : A partir d'une prospection foncière menée par Ardenne Métropole et/ou la commune, une première expertise est menée par les services communautaires, laquelle peut être complétée par une étude confiée à un prestataire extérieur. Selon les conclusions, agréées par la commune et l'EPCI, Ardenne Métropole délibère sur son intention d'acquérir le foncier ou le bâti existant

**Mise en réserve foncière** : Préalablement à l'acquisition, les outils nécessaires sont mis en œuvre (délégation du droit de préemption urbain, inscription d'un emplacement réservé au profit d'Ardenne Métropole, ...). Un travail est mené avec la commune pour définir le préprojet, lequel devra obligatoirement répondre aux objectifs de limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles. La commune délibère sur ce programme, avant que le conseil communautaire n'autorise l'acquisition du foncier.

**Réalisation** : Pour réaliser le projet, Ardenne Métropole peut faire appel à un opérateur de logement social ou bailleur privé en accord avec la commune, ou lancer un appel à projet. Elle constitue un groupe de travail avec la commune pour choisir le projet et le préciser. Ardenne Métropole établit ensuite le coût de revente qui intègre les coûts de portage engagés et peut décider d'opérer une décote jusqu'à 25% pour la partie locative sociale afin de faciliter l'équilibre de l'opération. Le processus s'achève avec une délibération autorisant la revente du foncier aux conditions ainsi déterminées.

Le produit des reventes est destiné à réalimenter le fonds pour permettre de nouvelles acquisitions et le lancement de nouvelles opérations. A ce titre, le PLH pourrait prévoir une enveloppe annuelle de 500.000 euros sur la durée du programme pour acquérir du foncier

## 4.2 Tiers lieu

### 4.2.1 Par des opérations ponctuelles et emblématiques

#### a) Macérienne

Une étude de faisabilité bénéficiant des financements de l'Etat et de la Région dans le cadre du pacte stratégique Ardennes est engagée depuis novembre 2019.

Le titulaire de l'étude propose un projet stratégique et partenarial pour le tiers lieu « La Macérienne » à l'horizon de 5 ans. Il pourra bien évidemment nourrir sa proposition de celles émergentes d'Ardenne Métropole, de l'association FLAP et du réseau de partenaires et acteurs pressentis pour être occupants-usagers du tiers lieu.

Le titulaire assure les missions suivantes :

- La livraison d'un parangonnage effectué au plan national et européen sur des expériences comparables connaissant une activité depuis au moins 3 ans,
- L'analyse critique du projet de programme, et la réalisation d'un pré bilan d'aménagement,
- L'identification du ou des montages juridiques nécessaires pour rendre possible l'objectif de création d'un tiers lieu sur le périmètre énoncé
- La réalisation du dimensionnement quantitatif et qualitatif aux plans technique, financier et humain nécessaire aux missions de gestion, exploitation, animation et développement du tiers lieu,
- La recherche et la présentation d'investisseurs publics et privés

L'étude de faisabilité livrera ses conclusions en avril 2020.

#### b) Sedan

Pour le tiers-lieu, le site du Tapis Point de Sedan est identifié et la commune est actuellement en discussion avec un éventuel porteur de projet.

### 4.2.2 Par la mise en œuvre des conclusions de l'étude tiers lieu à dominante télétravail sur le territoire

Ardenne Métropole assure aussi la maîtrise d'ouvrage d'une étude tiers lieu à l'échelle du territoire communautaire.

L'essor du numérique est en train de révolutionner nos façons de travailler et de consommer. La numérisation, les technologies modernes de l'information et de la communication et la digitalisation de l'économie ont rendu possible le travail à distance. Les solutions sont nombreuses pour permettre une production pleine et complète depuis un endroit distant.

Aujourd'hui, le phénomène des tiers lieux, conjugué à cette volonté de fournir à l'intégralité du territoire une couverture Très Haut Débit, nous donne l'opportunité de résorber la fracture numérique, de valoriser et de revitaliser nos territoires, en créant les conditions favorables à leur développement.

Ardenne Métropole souhaite implanter sur son territoire un réseau de tiers-lieux en milieu rural, au sein desquels cohabiteraient les télétravailleurs, les travailleurs nomades, mais pourquoi pas également d'autres activités et services.

Afin d'identifier le besoin et les attentes de chacun, nous avons lancé, fin 2019, une enquête publique dont le principal objectif est d'affiner la demande mais également d'identifier et

impliquer les premiers utilisateurs identifiés. Cette enquête a été confiée à l'association Relais d'entreprises. Un premier rendu sera disponible début mars.

Le coût global de cette étude est de 21 420 €, répartis comme suit : 4 080 € au titre de l'année 2019 et 17 340 € au titre de l'année 2020.

Des initiatives telles « 1 000 cafés » ou Portail de Familles Rurales sont également approchées afin d'étudier les synergies possibles.

La localisation des sites potentiels sera déterminée en fonction des besoins identifiés par l'étude.



## AXE V

### FAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU EN RENFORÇANT SON ATTRACTIVITE ET SES INITIATIVES PARTENARIALES

#### 5.1 Poursuivre et amplifier le développement de l'enseignement supérieur

Même s'il augmente sensiblement de 2010 à 2015 pour se situer à 18 % (RP INSEE 2015), le pourcentage de la population des Ardennes titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur reste largement inférieur à la moyenne du Grand Est de 24 % (même source) elle-même inférieure à la moyenne nationale de 28 % (même source) et ne permet pas en l'état de développer toutes les opportunités de création de richesses de l'industrie du futur, ni de répondre aux besoins des entreprises ardennaises.

Cet écart sur le nombre de diplômés sur le territoire vient en contradiction avec le besoin toujours plus grand d'expertise et de son adaptation constante dans les métiers et notamment industriels, qui vont demander plus de compétences et des compétences différentes

Après des décennies d'immobilisme, la volonté politique locale forte de développer l'enseignement supérieur et la recherche a connu une traduction opérationnelle par la livraison pour la rentrée 2019 du campus sup Ardenne. Avec la création de l'Ecole Supérieure des Sciences Industrielles et du Numérique, le regroupement des écoles de la CCI et l'accueil programmé de Sup de Co Troyes. Ce campus allie tout à la fois la transformation des matériaux, les sciences de l'ingénieur et de la gestion et de l'organisation des entreprises.

Le territoire compte aujourd'hui 2.448 étudiants ; en comparaison la communauté d'agglomération du Grand Troyes de taille comparable compte 9.062 étudiants pour 136.148 habitants (source : palmarès 2018 des villes étudiantes) soit un triplement en dix ans.

##### 5.1.1. Accélérer le développement de l'Ecole d'Ingénieurs en Sciences Industrielles et du Numérique (EiSINE)

Dans le cadre de sa réponse au concours Territoire d'Innovation, Ardenne Métropole avec ses partenaires a déposé un dossier sous maîtrise d'ouvrage de l'Université Reims Champagne Ardenne et relatif au développement de l'Ecole d'Ingénieurs en Sciences Industrielles et du Numérique (EiSINE) créée en 2019 par transformation de l'IFTS validée par décret.

L'Ecole développe son activité sur Charleville-Mézières et Reims pour un effectif de 400 étudiants réparti à parité entre les deux villes. A la rentrée 2019, 212 étudiants seront présents sur le site de Charleville Mézières contre 112 en 2013, soit une croissance remarquable à soutenir et accompagner.

Pour 2021 année de renouvellement de l'agrément de la commission des titres d'ingénieurs, les objectifs seraient de :

- Développer les promotions d'étudiants hors apprentis
- D'élargir le recrutement géographique de l'école.

Ardenne Métropole souhaite mettre en œuvre avec l'URCA et le soutien technique et financier de l'Etat et de la Région un programme pluriannuel d'investissement pour accélérer la montée en puissance et en effectif de l'école

Un premier projet d'un cout total de 2.150.000 euros TTC porte sur

- L'accroissement du *savoir-faire* de l'école par l'acquisition de moyens de recherche et le renforcement de ses facteurs de production
- La promotion de l'offre d'enseignement soit le *faire savoir*.



Or considérant la nécessité de réaliser le potentiel de croissance des effectifs étudiants avec un objectif de 800 étudiants sur les deux sites à T+10, l'Etat, la Région et Ardenne Métropole sont invités à identifier un plan de financement du projet de l'EiSINE conduit sous la maîtrise d'ouvrage de l'Université Reims Champagne Ardenne.

Suite à une réunion de travail, le détail du plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Investissement	1 190 000	URCA	1 080 000
Fonctionnement lié au projet (doctorants recrutés et domiciliés sur le territoire d'Ardenne Métropole)	960 000	Solde sollicité auprès de Etat, Région , Ardenne Métropole	1.070.000 (Uniquement investissement)
<b>TOTAL</b>	<b>2 150 000</b>		<b>2 150 000</b>

### 5.1.2 Diversifier l'offre par l'accueil de Sup de Co Troyes, du Conservatoire National des Arts et Métiers et la création de l'Institut de la Gastronomie

#### a) Conservatoire National des Arts et Métiers

Dans le prolongement du programme « Actions Cœur de ville », le CNAM a engagé un appel à projet « Cœur de Territoire » sur lequel Ardenne Métropole s'est portée candidate en mai 2019 et figure parmi les 55 lauréats sur les 85 participants.

Il s'agit d'améliorer encore l'accès à la formation tout au long de la vie tout en participant aux objectifs de redynamisation des territoires.

Concrètement, le CNAM s'implantera en cherchant à répondre aux besoins spécifiques de notre territoire, en puisant au sein des 500 certifications du catalogue CNAM et en partant d'un soixantaine de parcours de formation déjà sélectionnés.

Ce projet se concrétise par la mise en place de « hubs / maison de compétences », plateforme à vocation collaborative, bénéficiant d'un lieu reconnu d'accueil et d'orientation pour les personnes souhaitant se former et / ou entreprendre.

Il est prévu une montée en charge progressive sur trois ans avec l'objectif de 120 à 150 auditeurs CNAM.

Le CNAM a transmis un modèle type synthétisé ci-dessous présenté le 23 octobre dernier :

	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses totales fct	210 000	427 000	457 000	527 000	1 621 000
Investissement	80 000	13 000	13 000	13 000	119 000
TOTAL	290 000	440 000	470 000	540 000	1 740 000
Autofinancement et alternance	0	163 000	305 000	540 000	1 008 000
<b>Besoin en financement</b>	<b>210 000 (F) + 80 000 (I)</b>	<b>277 000</b>	<b>165 000</b>	<b>0</b>	<b>652 000(F) + 80 000(I)</b>
Elèves	0	41	84	159	

Le besoin en financement annuel est de 220.000 euros en moyenne sur la période 2020/2022. Au-delà le CNAM ne sollicite plus l'aide financière des pouvoirs publics.

## b) Y School

Y School est née dans l'Aube en 1992 de la volonté du territoire et compte aujourd'hui 7 écoles et un pôle de formation professionnelle. L'approche de leur développement autant que le contenu possible des offres de formation en font un partenaire pour notre territoire.

De plus Y School est une association labellisé ESSPIG, ce qui lui permet d'être cosignataire du contrat de site aux côtés de l'université de Reims Champagne Ardenne (URCA), de l'UTT et du MESRI. L'implantation de Y School est une fiche action du pacte Ardennes qui a décidé de mener une étude de faisabilité préalable financée par l'Etat ( FNADT).

Progressivement, c'est jusque 100 à 120 étudiants en « *Global Bachelor Management* » qui pourraient être accueillis sur le site Campus Sup Ardenne. Il s'agit de formations diplômantes, préparées en trois années, et pour lesquelles Y School a déjà obtenu l'agrément du ministère.

Cette école sera tout d'abord accueillie dans les locaux du syndicat mixte, après réaménagement d'espaces (ancienne bibliothèque notamment) en salles de cours.

Ce projet nécessitera des moyens important en frais de fonctionnement, notamment les premières années, mais également par la suite en continue (environ 200 000€ / an). Le modèle de financement reste à construire. Il pourrait être fait appel aux fonds régionaux comme sur la région de Troyes, mais aussi à un fonds territorial de développement de l'enseignement supérieur à mettre en place notamment avec la Région, le département et les EPCI ardennais.

## c) Institut de la Gastronomie

La création d'un institut européen de la gastronomie et du tourisme, pôle d'excellence associant formation et recherche, permettrait d'accompagner le développement des différents projets en cours ou à venir.

Il pourrait être également une structure permettant une mutualisation de l'offre de formation transfrontalière, et donc l'accueil d'étudiants et de chercheurs de part et d'autre des frontières. La participation du Département des Ardennes à 2 programmes européens Interreg, France-Wallonie-Vlaanderen et Grande Région, doit représenter un levier pour développer l'attractivité de notre territoire (cf. le programme Destination Ardenne).

Le projet d'un institut a été intégré par Ardenne Métropole dans la stratégie pour développer l'enseignement supérieur sur le territoire sur lequel le bureau DMS Conseil réalise actuellement une étude

Ce projet, également intégré au pacte Ardennes, peut s'appuyer sur les opportunités suivantes :

- Nouveau programme européen Interreg VI, notamment autour de la valorisation des productions locales
- Elargissement du GEIE Marque Ardenne à de nouveaux secteurs économiques mais probable retrait du Luxembourg qui devra être compensé par l'ouverture au massif de l'Eiffel (Allemagne)
- Partenariat entre l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est et Wallonie Belgique Tourisme avec un axe sur l'enseignement supérieur
- Assises du transfrontalier été 2020 organisées par la région
- Existence des différents schémas régionaux (SRDT, SRADDET, SRDEII) + définition d'une stratégie régionale sur l'enseignement supérieur ; possibilité de financements croisés

Les principaux axes de réflexions sont les suivants :

- Se démarquer en visant haut pour attirer des étudiants
- Nourrir l'institut des éléments existants cf. filières signatures Grand Est
- Être innovant et s'inscrire dans un projet collaboratif (présence du Gastronomie Food Lab.)

- Proposer des licences et masters en lien avec le positionnement touristique : éco-tourisme, bien-être, activités sportives de pleine nature, itinérance douce, biérologie, gastronomie
- Insister sur la dimension internationale et transfrontalière des formations : double diplôme, cours en partie en anglais, cursus sur différents sites (Liège, Gembloux, Namur, Libramont, Bazeilles...)

## **5.2 Accompagner financièrement le développement de formations d'enseignement supérieur et l'accès des Ardennais à l'offre de formation.**

Si le développement de l'enseignement supérieur passera encore par la création d'une offre immobilière nouvelle, la période à venir sera aussi marquée par l'accompagnement financier

- Au démarrage des écoles ou formations qui choisiraient notre territoire comme le CNAM et YSCHOOL l'ont fait en 2019,
- Des jeunes Ardennais qui souhaiteraient poursuivre leurs études après le baccalauréat. Avec des indicateurs de richesse souvent d'environ 20% en dessous de la moyenne nationale, notre territoire et ses habitants ont un pouvoir d'achat qui leur donne des possibilités de financement d'études supérieures parfois limitées.

Un fonds territorial communautaire pourrait être créé entre les EPCI, la Région Grand Est et le Département des Ardennes sur la base des principes suivants :

- 1 euro mis en place par les EPCI volontaires serait accompagné par 1 euro de la Région Grand Est et 1 euro du Département des Ardennes,
- La contribution respective des EPCI Ardennais pourrait être calculée
  - sur la base de la surface et de la population de chacun,
  - ou sur la base d'une intervention d'Ardenne Métropole à hauteur de 50 % de la part des EPCI Ardennais, le solde étant mis en place sur la base de la population et de la surface de chacun.

Au-delà Ardenne Métropole mobilisera son réseau de partenaires afin d'optimiser les moyens existants : bourses, bourses d'entreprises, bourses d'excellence (comme le fait déjà la fondation RATP), prêt garanti.

## AXE VI

### MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

#### 6.1 Ressources humaines

##### La structure des effectifs en janvier 2020 :

Emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2020

FILIERE	Temps non complet	Temps complet	Total général
Administrative	4	193	<b>197</b>
Culturelle	8	96	<b>104</b>
Hors filière	0	10	<b>10</b>
Médico-sociale	0	0	<b>0</b>
Sociale	0	3	<b>3</b>
Sportive	0	24	<b>24</b>
Technique	5	299	<b>304</b>
<b>Total général</b>	<b>17</b>	<b>625</b>	<b>642</b>

##### Le temps de travail :

L'année 2019 a été marquée par le déploiement d'un nouvel outil de gestion automatisé du temps de travail (harmonisé à 1607 heures en 2018).

Une évaluation conduite sur une année complète (septembre 2019 à septembre 2020) permettra d'ajuster, si besoin, certains cycles de travail.

##### Le télétravail :

L'évaluation de la phase de test conduite en 2019 a conclu à la généralisation progressive du dispositif dès 2020 pour l'ensemble des postes de travail éligibles.

##### Le régime indemnitaire :

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est constitué, d'une part, de l'IFSE (indemnité de fonctions, sujétions, expertise) et, d'autre part, du CIA (complément indemnitaire annuel).

Le RIFSEEP a été mis en place par délibérations du Conseil Communautaire des 7 décembre 2017, 11 septembre 2018, 5 février et 25 juin 2019 pour ce qui concerne la part IFSE.

Il s'agissait, dans un premier temps, d'acter une transposition de l'existant avec l'objectif de revoir le système conformément aux critères d'attribution.

Une démarche a été engagée en fin d'année 2018 afin de mettre en place un système de classification des emplois par fonctions dans le cadre de l'exécution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le travail, débuté en 2019 et poursuivi en 2020, permettra d'aboutir à la cotation des emplois en comparant les niveaux de responsabilité, technicité, sujétions et pénibilité et de déterminer pour chaque agent le niveau de régime indemnitaire correspondant sur l'IFSE.

Le niveau d'engagement professionnel des agents pourra se traduire par le versement d'un complément indemnitaire annuel (CIA) : les modalités de sa mise en œuvre ont fait l'objet de groupes de travail afin d'en fixer les règles de fonctionnement ainsi que les critères d'attribution. Le CIA devrait être versé au cours de l'année 2020.

### **La politique sociale :**

La poursuite de la politique sociale entamée en 2015 s'est traduite par l'évolution des aides apportées dans les domaines de la santé et de la restauration.

L'année 2019 a vu l'instauration d'une participation mensuelle aux frais de mutuelle (labellisée) des agents et de leurs ayants droit (15 € mensuel pour l'agent et 5 € pour son conjoint et chaque enfant).

La valeur de la carte titre restaurant est passée à 75 € en 2019, soit une augmentation de 10 € par rapport à 2018 (le taux de la participation employeur a été maintenu à 60%). Ce montant sera identique en 2020.

### **La formation :**

#### L'académie interne de formation

Les postes vacants vont, en priorité, être pourvus par voie de mobilité interne. Cette politique devrait permettre, d'une part de répondre aux souhaits d'évolution professionnelle de certains agents et d'autre part, de finaliser des reclassements/reconversions suite à une inaptitude ou des restrictions médicales. Les agents seront ainsi invités à découvrir l'ensemble des métiers de la collectivité et éventuellement à évoluer vers des postes à plus fortes responsabilités.

Il conviendra, pour ce faire, de développer l'offre de formation interne qui devra répondre au plus près des besoins de la collectivité en termes de compétences.

Deux axes sont principalement retenus :

- l'offre de formation en intra, pour doter d'un socle de connaissances partagées les agents ayant le même cœur de métier (ex. agents des SAGE, agents de maîtrise etc...)
- l'offre de formation individualisée, associant un tutorat par un ou plusieurs professionnels (internes ou externes) et un parcours de formation traditionnel.

La collectivité va s'appuyer sur les réseaux existants, à savoir :

- Le Centre de la Fonction Publique National Territoriale,
- Les agents d'Ardenne Métropole, déjà référencés en qualité de formateurs auprès du CNFPT ou autres structures,
- Les agents d'Ardenne Métropole experts dans un domaine de compétence, qui pourront ainsi transmettre leurs savoirs.

### **L'agenda social 2020 :**

L'année 2020 sera rythmée par la mise en place progressive des mesures issues de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 06 Août 2019. Celles-ci concerneront

tant des mesures collectives et transversales de gestion de ressources humaines que des mesures individuelles de gestion statutaire.

### Les perspectives 2020 :

En termes de masse salariale, le dialogue de gestion engagé sera conforté afin de permettre d'en assurer la maîtrise.

Les dépenses relatives au personnel (budget général et budgets annexes) devraient s'établir à **27 216 461,00 euros** contre **26 088 171,00 euros** (réalisé 2019) suivant le détail figurant dans le tableau ci-dessous :

#### **DÉPENSES RELATIVES AU PERSONNEL BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES - ARDENNE MÉTROPOLE**

<b>BUDGETS ARDENNE METROPOLE</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Réalisé 2019</b>
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>	<b>19 326 761,00 €</b>	<b>19 097 566,00 €</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>	<b>7 889 700,00 €</b>	<b>6 990 605,00 €</b>
Eau	3 597 600,00 €	3 164 055,00 €
Assainissement	1 525 300,00 €	1 231 152,00 €
Déchets	2 766 800,00 €	2 595 398,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>27 216 461,00 €</b>	<b>26 088 171,00 €</b>

### 6.2 Finances communautaires

L'objectif majeur de la préparation du BP 2020 sera de consolider nos équilibres budgétaires et de dégager un niveau d'épargne supérieur à celui des années passées, afin de pouvoir tenir notre rôle moteur dans le développement du territoire.

2020 sera également pour le **budget général** le troisième exercice concerné par la contractualisation signée avec l'État, visant à contenir l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à +1,5% et à limiter notre recours à l'endettement.

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'entendent hors atténuations de produit (essentiellement les attributions de compensation) et minorées des atténuations de charges (essentiellement des remboursements sur rémunérations)

	CA2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	<b>36 820 064</b>	37 372 365	37 932 950	38 501 944

- Le besoin de financement par emprunt s'entend comme la différence entre les emprunts mobilisés et le capital remboursé

	CA 2017	2018	2019	2020
Besoin de financement par emprunt	<b>1 788 611</b>	3 306 039	5 000 000	5 000 000

La Loi de Finances pour 2020 précise le contexte :

↳ L'investissement des entreprises très soutenu en 2019 et une consommation des ménages plus dynamique en 2020 devraient permettre une croissance annuelle de 1,3% en 2019 et de 1,1% en 2020, malgré une contribution négative des exportations nettes.

↳ La suppression de la taxe d'habitation se décline en plusieurs étapes. Elle a débuté dès 2018 avec la mise en place du dégrèvement, sous conditions de ressources, pour 80% des ménages et devrait se poursuivre avec une suppression intégrale de la TH à horizon 2023

À compter de 2021, les EPCI à fiscalité propre percevront une fraction de TVA en compensation de leur part de taxe d'habitation de même que les départements en compensation du transfert de leur taxe foncière aux communes

Pour chaque EPCI, cette fraction de TVA sera calculée via un coefficient qui sera égal au rapport entre son produit de taxe d'habitation 2020 (sur la base des taux 2017) majoré de la moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires de TH ainsi que des compensations fiscales TH 2020 et le produit national de la TVA perçu par l'État en N-1.

Ce coefficient s'appliquera chaque année sur le produit national de TVA perçu par l'État de l'année précédente. La compensation augmentera ou diminuera en fonction de la progression ou la baisse du produit de TVA perçu par l'État. Toutefois, la loi de finances indique que la compensation ne pourra en aucun cas être inférieure à celle reçue en 2021.

En conséquence, il n'y aura pas de vote de taux de taxe d'habitation en 2020 et le mécanisme de lissage est gelé.

↳ **L'indexation des valeurs locatives** est fixée à +0,9 % pour la taxe d'habitation et à 1,2% pour les taxes foncières, hors locaux commerciaux (+2,2% en 2019, +1,2% en 2018 ; +0,4% en 2017 et +0,8% en 2016).

↳ Les mesures de soutien à l'investissement local sont reconduites à nouveau en 2020, à près de 2Md€, dont 570 M€ pour la DSIL

↳ Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA au 1er janvier 2021.

## **I – Fiscalité et dotations : historique et perspectives 2020**

- 1) Conformément à l'engagement pris depuis 2014, le Budget 2020 sera construit sous l'aune d'une stabilité des taux d'imposition.  
Les produits attendus tiennent compte de l'évolution estimée et de la revalorisation forfaitaire des bases, et du montant provisoire communiqué pour la CVAE.
- 2) A ce stade de la préparation budgétaire, sont envisagées par ailleurs :



- Une baisse de la DGF de l'ordre de 190 000 € compte tenu de la réforme de la dotation d'intercommunalité engagée en 2019 et de la diminution du nombre d'habitants,
- Une recette FDPTP en baisse de 20%, à hauteur de 466 237 € €
- Une stabilité du FPIC

PRINCIPALES RECETTES		Produit 2014 (1386 RC)	Produit 2015 (1386 RC)	Produit 2016 (1386 RC)	Produit 2017 (1386 RC)	Produit 2018 (1386 RC)	Notifié / inscrit 2019	Définitif 2019	Prévisionnel 2020	Evolution / définitif 2019
<b>Impôts ménage</b>										
73111	TH	14 611 916	15 224 919	14 788 103	14 910 011	15 019 893	15 479 757	15 312 615	15 450 000	0,90%
73111	TFB	1 791 954	1 723 503	1 724 026	1 741 457	1 775 486	1 857 830	1 809 538	1 835 000	1,41%
73111	TFNB	55 336	56 109	56 840	56 845	58 076	63 466	59 848	60 600	1,26%
73111	TAFNB	89 292	91 358	91 477	90 195	93 015	94 005	94 170	95 000	0,88%
		<b>16 548 498</b>	<b>17 095 889</b>	<b>16 660 446</b>	<b>16 798 508</b>	<b>16 946 470</b>	<b>17 495 058</b>	<b>17 276 171</b>	<b>17 440 600</b>	0,95%
<b>Fiscalité professionnelle</b>										
73111	CFE	10 099 155	10 115 149	9 937 853	9 822 044	9 900 053	9 760 489	9 798 991	9 800 000	0,01%
73112	Cotisations sur la Valeur Ajoutée des En	5 943 696	5 553 066	6 058 647	6 207 019	6 038 689	6 370 045	6 370 045	6 351 459	-0,29%
73113	Taxe sur les surfaces commerciales*	1 845 780	1 937 438	1 878 554	2 663 844	1 916 755	1 875 698	1 892 035	1 900 000	0,42%
73114	Impositions Forfaitaire sur les Entreprises	516 133	540 919	538 069	568 772	529 750	536 641	552 405	550 000	-0,44%
		<b>18 404 764</b>	<b>18 146 572</b>	<b>18 413 123</b>	<b>19 261 679</b>	<b>18 385 247</b>	<b>18 542 873</b>	<b>18 613 476</b>	<b>18 601 459</b>	-0,06%
<b>Autres fiscalités</b>										
73114	Rôle supplémentaires	445	0							
7318	Role supplémentaires	496 911	321 114	273 635	175 718	326 070	150 000	280 110	150 000	
73111	Solde versement 13eme mois	37 432	20 339	22 403	19 971	22 706		43 603		
7362	Taxe de séjour	83 234	141 851	160 284	143 010	160 178	134 700	155 572	167 000	
	<b>Total fiscalité</b>	<b>35 571 284</b>	<b>35 725 765</b>	<b>35 529 891</b>	<b>36 398 886</b>	<b>35 840 671</b>	<b>36 322 631</b>	<b>36 368 932</b>	<b>36 359 059</b>	<b>-0,03%</b>
<b>Dotations</b>										
74833	Compensation des pertes de bases d'impos	13 285	17 000	28 425	13 022	14 304	161 018	161 018	155 000	-3,74%
748313	Etat DCRTP	154 460	154 460	154 460	154 460	154 460	130 314	130 314	118 241	-9,26%
748314	Dotation unique TP	144 989	95 790	81 237	25 283	0	0	0	0	
748311	Etat CET - comp exo CVAE	3 866	3 539	3 864	5 098	4 212	3 804	3 804	0	
74834	Etat - compensation TF	9 329	10 547	16 937	15 454	15 375	16 872	16 872	16 715	-0,93%
74835	Etat - compensation TH	1 087 658	1 236 022	987 526	1 388 482	1 446 905	1 520 096	1 520 096	1 606 420	5,68%
								0		
	<b>Total Compensations</b>	<b>1 413 587</b>	<b>1 517 358</b>	<b>1 272 449</b>	<b>1 601 799</b>	<b>1 635 256</b>	<b>1 832 104</b>	<b>1 832 104</b>	<b>1 896 376</b>	<b>3,51%</b>
74832	FDPTP	1 425 215	871 502	809 439	728 495	728 495	582 796	582 796	466 237	-20,00%
73223	FPIC	711 314	1 086 626	1 099 021	1 014 132	1 510 149	1 461 945	1 461 945	1 450 000	-0,82%
7412	DGF	13 266 949	12 935 730	11 367 475	<b>10 633 631</b>	<b>11 644 559</b>	<b>11 406 405</b>	<b>11 406 405</b>	<b>11 212 025</b>	<b>-1,70%</b>
73211	Attribution de compensation négatives				165 371	364 804	9 868	9 868	120 309	
	<b>DOTATION +Fiscalité budget général</b>	<b>52 388 349</b>	<b>52 136 981</b>	<b>50 078 275</b>	<b>50 542 314</b>	<b>51 723 934</b>	<b>51 615 749</b>	<b>51 662 050</b>	<b>51 504 006</b>	<b>-0,31%</b>
7331	TEOM dont roles supplémentaires/complémentaires	11 519 517	11 621 978 18 123	11 699 132	11 808 491	11 957 124	11 888 335	11 853 506	11 975 000	1,02%
734	Versement Transport	4 663 485	5 199 097	5 626 548	6 609 922	7 424 351	7 300 000	7 300 000	7 300 000	
	<b>Total fiscalité (budget principal - budgets annexes)</b>	<b>51 754 286</b>	<b>52 546 840</b>	<b>52 855 570</b>	<b>54 817 299</b>	<b>55 222 146</b>	<b>55 510 966</b>	<b>55 522 438</b>	<b>55 634 059</b>	<b>0,20%</b>



## II le plan pluriannuel d'investissement

Les autorisations de programme déjà votées s'élèvent à 83,8 M€, dont 31,1 M€ ont déjà été réalisés.

Les différents programmes en cours amènent à prévoir des minorations sur les opérations terminées ou en voie d'achèvement à hauteur de 0,86 M€ et 5,1 M€ d'autorisations de programme nouvelles ou complémentaires, dont le détail figure ci-dessous.

Les programmes annuels hors AP/CP compléteront comme chaque année les budgets d'investissement.

Numéro /libellé AP	Autorisations votées (délibérations précédentes)	Autorisation proposée 2020	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	CP 2020	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer de l'exercice N+2	Restes à financer de l'exercice N+3	Restes à financer de l'exercice N+4
AP-2013 - 03 - OPAH COEUR D'ARDENNE	2 681 259		2 302 088	200 000	179 171		0	0
AP-2013 - 08 - ESNAM	10 980 000	-564 683,35	10 325 317	90 000	0	0		0
AP-2013 - 11 - SMAC	8 400 000		494 823	65 000	2 500 000	3 500 000	1 840 177	
AP-2013 - 14 - ZONES D'ACTIVITE EXISTANTES	2 660 000	-205 766,88	2 454 233					0
AP-2013 - 17 - SYSTEMES D'INFORMATION	150 000	-32 305,50	117 695					
AP-2015 - 18 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ETUDES PH	533 850		0	133 463	133 463	133 463	133 461	
AP-2015 - 19 - ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	2 500 000		1 005 064	420 000	500 000	574 936		
AP-2015 - 20 - CAMPUS UNIVERSITAIRE	3 000 000		2 898 000	102 000		0		
AP-2016 - 21 - MACERIENNE démolition	1 200 000		935 179	44 000				220 821
AP-2016 - 21 - MACERIENNE halle Eiffel	3 300 000		3 169 963	90 000	0			40 037
AP-2016 - 21 - MACERIENNE centrale hydro électrique	1 500 000		0		750 000	750 000		
AP-2016 - 22 - OPAH PNRQAD SEDAN	2 840 000		357 487	100 000	550 000	550 000	550 000	732 513
AP-2016 - 24 - LIGNE SNCF CHARLEVILLE GIVET	975 000		604 665	166 832	173 400	30 103		
AP-2016 - 23 - VEHICULES DU FUTUR (bornes)	1 835 000	-20 951,24	1 814 049				0	
AP-2016 - 25 - MMOBILIER ACTIVITES ECONOMIQUES	1 110 000		1 011 200	0	98 800	0	0	
AP-2017 - 01 - SUBVENTIONS MAISONS MEDICALES 2017	75 000	-39 558,00	35 442	0				
AP-2018 - 01 - PISCINE RONDE COUTURE	4 950 000		0	50 000	400 000	2 000 000	2 000 000	500 000
AP-2018 - 02 - MAISON MEDICALE TOURNES	1 956 000		200 000	250 501	1 505 499			
AP-2018 - 03 - PIG Aides à l'habitat 2018-2020	2 250 000		29 722	40 000	550 000	550 000	550 000	530 278
AP-2018 - 04 - TRES HAUT DEBIT	1 929 200		385 840	385 840	385 840	385 840	385 840	
AP-2018 - 05 - AIDE AUX ENTREPRISES 2018	2 550 000		312 796	400 000	550 000	550 000	550 000	187 204
AP-2018 - 06 - ACQUISITIONS ZONES D'ACTIVITE	4 800 000		917 953	961 556	800 000	800 000	800 000	520 491
AP-2018 - 07 - ORAC 2018 2020	110 990		0	105 490	5 500			
AP-2018 - 08 - QUARTIER GARE CHARLEVILLE - tunnel	2 780 000		1 112 000	1 112 000	556 000			
AP-2018 - 08 - QUARTIER GARE CHARLEVILLE terrains	2 350 000		0		1 000 000	1 350 000		
AP-2019 - 01 - QUARTIER NOUZONVILLE	210 000		0	56 000	154 000			
AP-2019 - 02 - voiries zones d'activité	2 700 000		260 190	350 000	350 000	350 000	350 000	1 039 810
AP-2019 - 03 - Stade Dugauguez	600 000		7 652	300 000	292 348			
AP-2019 - 04 - Espace gymnique Sedan	760 000	71 000	0	831 000				
AP-2019 - 05 - Musée Sedan	100 000		0	40 000	60 000			
AP-2019 - 06 - Plan de gestion dépollution Macérienne	4 800 000		0	356 000	2 000 000	2 000 000	444 000	
AP-2019 - 07 - Terrains familiaux	970 000		0	100 000	870 000			
AP-2019 - 08 - Aménagement de locaux tiers	150 000		4 560	145 000	440	0		
AP-2019 - 09 - Fonds développement territorial	1 000 000		0	100 000	450 000	450 000		
AP-2019 -10 - Maison des internes	4 280 000		0	350 000	2 500 000	1 200 000	230 000	
AP-2019 -11 - Maison de la communauté	800 000		301 212	450 000	48 788			
AP-2020 - 01 - Subventions maisons médicales 2020-2022		100 000	0	40 000	60 000			
AP-2020 - 02 - OPAH CHARLEVILLE COEUR DE VILLE		1 800 000	0	30 000	150 000	200 000	200 000	1 220 000
AP-2020 - 03 - PARTICIPATION VOIE VERTE SUD ARDENNES		305 000	0	114 000	100 000	91 000		
AP-2020 - 04 - Fonds d'intervention touristique		200 000	0	100 000	50 000	50 000		
AP-2020 - 05 - SEM ENR		785 015	0		392 508	392 507		
AP-2020 - 06 - Schéma directeur des usages numériques		326 000	0		75 000	96 000	155 000	
AP-2020 - 07 - Acquisitions pour activités tertiaires		1 500 000			600 000	900 000		
AP-2020 - 08 - ZAE Mohon								
AP-2020 - 09 - Forges Saint Charles								
<b>Total AP</b>	<b>83 786 299</b>	<b>4 223 750</b>	<b>31 057 129</b>	<b>8 078 682</b>	<b>18 790 758</b>	<b>16 903 849</b>	<b>8 188 478</b>	<b>4 991 153</b>
<b>PROGRAMME PLURIANNUEL EAU</b>				<b>4 412 000</b>	<b>6 811 000</b>	<b>4 088 000</b>		
<b>PROGRAMME PLURIANNUEL ASSAINISSEMENT</b>				<b>3 493 500</b>	<b>4 023 000</b>	<b>4 071 000</b>		

### III Les perspectives budgétaires 2020

Les orientations budgétaires 2020 ont été construites sous le triple objectif :

- Rationalisation des dépenses de fonctionnement
- Amélioration du niveau d'épargne et limitation du recours à l'endettement
- Maintien d'un fort niveau d'investissement

Figurent ci-dessous les perspectives 2020 de chacun des budgets (y compris flux croisés entre budgets)

	SECTION	Réel / Ordre	Chapitre	01 - BUDGET PRINCIPAL	02 - TRANSPORT	03 - EAU	04 - ASSAINISSEMENT	05 - ZONES D ACTIVITES	06 - CAMPING HALTE FLUVIALE	07 - GESTION DES DECHETS	Total général		
<b>D E P E N S E S</b>	Fonctionnement	O	023	2 678 543		508 433	17 258			243 807	3 448 041		
			042	1 917 631	802 914	2 225 215	2 746 351	1 306 000	163 918	599 604	9 761 633		
			Total ORDRE	4 596 174	802 914	2 733 648	2 763 609	1 306 000	163 918	843 411	13 209 674		
		R	011	6 341 473	2 008 609	3 923 670	3 646 335	1 306 000	71 750	11 173 290	28 471 127		
			012	19 370 661	220 000	3 597 600	1 925 300			2 856 800	27 970 361		
			014	15 296 404	10 000	2 010 000	1 110 000				18 426 404		
			022	0							0		
			65	11 496 513	7 893 751	0	0			0	767 119	20 157 383	
			66	884 558	26 046	199 140	984 176				18 280	2 112 200	
			67	156 799	45 600	124 899	118 499				5 500	451 297	
			68			200 400	238 200					438 600	
			Total REEL	53 546 408	10 204 006	10 055 709	8 022 510	1 306 000	71 750	14 820 989	<b>98 027 372</b>		
			Total Fonctionnement	58 142 582	11 006 920	12 789 357	10 786 119	2 612 000	235 668	15 664 400	111 237 046		
		I n v e s t i s s e m e n t	Investissement	O	040	987 857	186 579	121 757	596 519	1 306 000	106 332		3 305 044
					Total ORDRE	987 857	186 579	121 757	596 519	1 306 000	106 332		3 305 044
				R	001	0	0						0
					020	10 000							10 000
	10			0		0					0		
	16			2 774 853	118 667	513 754	1 683 674	1 306 000		187 450	6 584 398		
	20			536 572	6 991	263 600	9 640			141 000	957 803		
	204			4 355 779							4 355 779		
	21			3 028 947	490 677	5 539 705	3 649 000		21 000	1 130 500	13 859 829		
	23			3 754 201		600 000	800 000		36 586	470 000	5 660 787		
	26			0							0		
	27			1 261 556							1 261 556		
	Total REEL			15 721 908	616 335	6 917 059	6 142 314	1 306 000	57 586	1 928 950	<b>32 690 152</b>		
	Total Investissement			16 709 765	802 914	7 038 816	6 738 833	2 612 000	163 918	1 928 950	35 995 196		
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>74 852 347</b>	<b>11 809 834</b>	<b>19 828 173</b>	<b>17 524 952</b>	<b>5 224 000</b>	<b>399 586</b>	<b>17 593 350</b>	<b>147 232 242</b>		
<b>R E C E T T E S</b>	Fonctionnement			O	042	987 857	186 579	121 757	596 519	1 306 000	106 332		3 305 044
					Total ORDRE	987 857	186 579	121 757	596 519	1 306 000	106 332		3 305 044
		R	002	0	0				0	0	0		
			013	104 000		17 600	9 600		0	8 400	139 600		
			70	2 722 935	82 800	12 440 000	10 010 000	344 444	19 500	2 350 000	27 969 679		
			73	37 929 368	7 300 000					11 975 000	57 204 368		
			74	14 267 335	3 004 155	80 000	0		96 799	1 331 000	18 779 289		
			75	2 081 087	432 386	130 000	170 000		13 037	0	2 826 510		
			76	0							0		
			77	50 000	1 000	0	0	961 556		0	1 012 556		
			78	0		0	0				0		
			Total REEL	57 154 725	10 820 341	12 667 600	10 189 600	1 306 000	129 336	15 664 400	<b>107 932 002</b>		
			Total Fonctionnement	58 142 582	11 006 920	12 789 357	10 786 119	2 612 000	235 668	15 664 400	111 237 046		
		I n v e s t i s s e m e n t	Investissement	O	021	2 278 543		508 433	17 258			243 807	3 048 041
					040	1 917 631	802 914	2 225 215	2 746 351	1 306 000	163 918	599 604	9 761 633
					Total ORDRE	4 196 174	802 914	2 733 648	2 763 609	1 306 000	163 918	843 411	12 809 674
				R	001	0		0	0		0	0	0
	024			150 000							150 000		
	10			1 300 000	0	0	0			280 000	1 580 000		
	13			1 499 254		0	586 000				2 085 254		
	16			9 552 337		4 305 168	3 389 224	1 306 000	0	805 539	19 358 268		
	21			12 000		0	0				12 000		
	23			0			0				0		
	27			0							0		
	Total REEL			12 513 591	0	4 305 168	3 975 224	1 306 000	0	1 085 539	<b>23 185 522</b>		
	Total Investissement			16 709 765	802 914	7 038 816	6 738 833	2 612 000	163 918	1 928 950	35 995 196		
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>74 852 347</b>	<b>11 809 834</b>	<b>19 828 173</b>	<b>17 524 952</b>	<b>5 224 000</b>	<b>399 586</b>	<b>17 593 350</b>	<b>147 232 242</b>		
SOLDE ENDETTEMENT PREVISIONNEL				6 777 484	-118 667	3 791 414	1 705 550		0	618 089	12 773 870		

#### IV- La dette

L'encours de la dette au 31 décembre :

Encours au <b>31 décembre 2019</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	2018	<b>2019</b>
Budget général	29 998 315	33 189 214	31 853 133	33 641 744	35 453 079	36 931 161
Budget annexe transports	0	515 000	978 500	1 909 833	1 791 167	1 672 500
Budget annexe assainissement	27 840 882	27 487 520	26 114 611	28 546 393	29 120 148	30 857 478
Budget annexe eau	5 843 224	5 335 948	4 857 024	6 350 099	6 712 148	7 409 533
Budget annexe déchets	0	0	1 716 804	1 469 340	1 218 765	964 980
Total	<b>63 682 421</b>	<b>66 527 682</b>	<b>65 520 072</b>	<b>71 917 409</b>	<b>74 295 307</b>	<b>77 835 652</b>

L'annuité et le solde d'endettement :

Exercice 2019	Budget général	Budget annexe transports	Budget annexe assainissement	Budget annexe eau	Budget annexe déchets	Total
Capital remboursé	3 021 917	118 667	1 501 335	809 560	253 786	5 705 264
Intérêts (hors ICNE)	953 796	27 949	1 053 258	194 437	28 702	2 258 141
Emprunts mobilisés	4 500 000	0	3 116 609	1 500 000	0	9 116 609
<i>Refinancements</i>			122 055	6 945		
Solde endettement	1 478 083	-118 667	1 737 329	697 385	-253 786	3 540 345

Les emprunts mobilisés en 2019 :

**- Budget général :**

N°172 : 1 000 000 sur 20 ans La Banque Postale/CFFL Taux fixe 1.65 %

N°173 : 1 000 000 sur 20 ans Société Générale Taux EURIBOR 3 MOIS + 0.45 %

N°174 : 2 500 000 sur 20 ans La Banque Postale Taux fixe 0.45 % (phase de mobilisation/révolving 4 mois EONIA +0.57% jusqu'au au 03/03/20) (contrat total 5 M€) (1<sup>er</sup> tirage)

**- Budget assainissement :**

N°A197 : 1 500 000 sur 25 ans La Banque Postale/CFFL Taux fixe 1.87 %

N°A198 : 1 500 000 sur 25 ans SFIL Taux fixe 2.00 %

+ Refinancement solde contrat N°E022 à hauteur de 116 608,86 (109 663.86 € + 6 945.00 € de pénalité)

+ Refinancement N°A084 : 2 049 415,97 (1 927 360.97 € +122 055 de pénalité)

**- Budget eau :**

N°E057 : 1 000 000 sur 25 ans ARKEA Taux fixe 1,99 % après période de mobilisation (EURIBOR 3 MOIS + 0.52 % jusqu'au 30/6/2019) (contrat total de 2 M€) (2<sup>ème</sup> tirage)

N°E058 : 500 000 sur 20 ans La Banque Postale Taux fixe 0.45 % (phase de mobilisation/révolving 4 mois EONIA +0.57% jusqu'au au 03/03/20) (contrat total de 2.5 M€) (1<sup>er</sup> tirage) ; PRÊT VERT

L'exposition au risque de taux :

Index	Nb	Encours au 01/01/2020	%
■ FIXE	153	58 457 101	75,10%
■ LIVRETA	11	9 692 061	12,45%
■ EONIA	2	3 000 000	3,85%
■ EURIBOR03M	2	2 425 000	3,12%
■ STRUCTURES	2	2 097 131	2,69%
■ LEP	1	1 150 000	1,48%
■ EURIBOR06M	1	600 000	0,77%
■ EURIBOR12M	3	266 729	0,34%
■ TEC5	2	147 629	0,19%
TOTAL	177	77 835 652	

Catégorie	Encours au 01/01/2020	%
1-A	75 738 521	97,31%
1-E	2 097 131	2,69%
TOTAL	77 835 652	100 %

	■ Fixes	■ Variables	■ Structurés	Total
Encours	58 457 101	17 281 420	2 097 131	77 835 652
%	75,10%	22,20%	2,69%	100%
Durée de vie moyenne	8 ans, 8 mois	12 ans, 1 mois	10 ans, 11 mois	9 ans, 6 mois
Duration	7 ans, 7 mois	8 ans, 10 mois	8 ans, 6 mois	7 ans, 11 mois
Nombre d'emprunts	153	22	2	177
Taux actuariel	3,18%	1,31%	4,23%	2,80%
Taux moyen	2,94%	1,31%	4,24%	2,65%

La répartition par prêteur :

Prêteur	%	Montant
SFIL	21,20	16 500 673
Caisse d'Epargne	14,28	11 112 910
Caisse des Dépôts et Consignations	12,78	9 946 107
La Banque Postale	11,91	9 271 242
Caisse de Crédit Agricole	9,88	7 690 512
Société Générale	8,63	6 716 009
Arkea	5,94	4 622 500
CACIB	4,76	3 703 160
C.L.F./DEXIA	4,71	3 666 025
Crédit Foncier	4,49	3 497 870
Autres	1,42	1 108 644
TOTAL		77 835 652

Le profil d'extinction de la dette :

